



DOSSIER DE PREMIÈRE INSCRIPTION ECOLE JEAN BAYLET

Année Scolaire 2025/2026

Aucun enfant ne sera admis sans inscription administrative complète
auprès de la Mairie.

A compléter et à remettre avant le 8 juillet 2025 en Mairie
ou par mail mairie-dunes@info82.com

MAIRIE de DUNES
1 Place des Martyrs
TARN-ET-GARONNE
Tél : 05.63.39.90.51

ENFANT

Nom : Date de Naissance :

Prénom : Commune de Naissance :

Sexe : Féminin Masculin

Adresse : Au domicile du responsable légal 1 Au domicile du responsable légal 2

Classe **précédemment** occupée :

Et école : (fournir un certificat de radiation)

Ou 1^{ère} inscription : TPS PS

RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

Responsable légal 1 (Destinataire facturation)

Mère Père Autre :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél :

Mail :

Situation familiale :

Employeur :

Tél travail :

N°CAF :

Responsable légal 2

Mère Père Autre :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél :

Mail :

Situation familiale :

Employeur :

Tél travail :

N°CAF :

PARENTS SÉPARÉS - destinataires facturation

- Responsable légal 1
- Responsable légal 2
- Les 2 parents (nous donner les modalités de facturation)

FRÈRES ET SŒURS

Nom : Prénom : Age : Classe : Ecole :

Nom : Prénom : Age : Classe : Ecole :

Nom : Prénom : Age : Classe : Ecole :

JUSTIFICATIFS A FOURNIR

- Copie du livret de famille
- Copie du carnet de vaccination
- Pièce d'identité des 2 représentants légaux
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois – fournir ceux des deux responsables si séparation
- Si concerné, justificatif de situation particulière (jugement de divorce, décision du JAF, etc...)
- Si concerné, copie du protocole d'accueil individualisé (PAI)
- Si concerné, certificat de radiation de l'école précédente
- Si résidence hors Commune, fournir l'autorisation du Maire
- Attestation d'assurance responsabilité civile des parents
- Attestation d'assurance l'individuelle corporelle accident (si l'enfant se blesse tout seul)

RGPD – PROTECTION DES DONNÉES

En vertu de la Loi informatique et des Libertés de 1978 et du Règlement Général sur la protection des Données, nous vous informons que les données personnelles concernant l'inscription scolaire/périscolaire sont récoltées et conservées par la Mairie de Dunes. Ces données personnelles ne sont obtenues que par les documents et formulaires que vous nous communiquez lors l'inscription, et par d'éventuelles institutions publiques (CAF,MSA...). Tout individu dispose, entre autres, d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, et de portabilité concernant les données personnelles transmises durant la scolarité. Les données demandées sont toutes strictement nécessaires à la conduite des prestations et ne sont utilisées qu'à cette fin de gestion. Elles ne sont transmises à aucun tiers externe, sauf cas de signalement obligatoire ou de mise en danger de la vie de l'enfant. Ces données sont archivées une fois le départ de l'élève au collège effectif, et supprimées 10 ans après le dernier contact.

Nous vous rappelons également que vous et les individus concernés disposez d'un droit de saisie de l'autorité de contrôle compétente en la matière sur le territoire, soit la CNIL en France, si vous estimez avoir subi une violation de vos droits et libertés concernant vos données personnelles durant ce processus.

FAUSSE DÉCLARATION

Pour rappel, une fausse déclaration peut être sanctionnée pénalement.

Article 441-7 du code pénal Modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000-art(V)JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002.

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

INFORMATIONS CANTINE ET GARDERIE

- HORS VACANCES SCOLAIRES – Inscription cantine et garderie

L'inscription à la cantine est obligatoire. Elle se fait par vos soins via le Portail Famille.

Il n'y a pas besoin d'inscrire vos enfants à la garderie hors vacances scolaires.

- VACANCES SCOLAIRES - Inscription cantine et garderie

Les inscriptions se font quelques semaines avant les vacances concernées. Nous vous enverrons **par mail** la fiche d'inscription pour la cantine et garderie. Sur demande seulement, nous pourrions vous fournir le document papier.

Veillez respecter la date limite d'inscription.

- Fermeture annuelle

La garderie municipale sera fermée le vendredi de l'Ascension, pendant les vacances de Noël et en été, la semaine du 15 août jusqu'à la rentrée.

- Facturation

Deux avis de sommes à payer vous seront envoyés chaque mois (un pour la cantine, un pour la garderie).

Vous pouvez également opter pour des prélèvements automatiques, il suffit de venir à la mairie avec un RIB.

Pensez à nous prévenir en cas de modification de RIB ou de destinataire de facturation.

AUTORISATIONS 2025-2026

Personne à prévenir en cas d'urgence (si responsables légaux injoignables)

Nom : Prénom :

N° téléphone : Lien avec l'enfant :

Personnes autorisées à récupérer l'enfant (autres que les responsables légaux)

Les mineurs ne sont pas autorisés à récupérer les enfants à la garderie sauf autorisation écrite des responsables légaux.

Nom : Prénom :

N° de téléphone : Lien avec l'enfant :

Nom : Prénom :

N° de téléphone : Lien avec l'enfant :

Nom : Prénom :

N° de téléphone : Lien avec l'enfant :

Personnes NON autorisées à récupérer l'enfant (joindre décision tribunal)

Nom : Prénom :

Lien avec l'enfant :

AUTORISATIONS 2025-2026

Je soussigné(e),

responsable légal de l'enfant :

- **Prise en charge (santé / maladie / accident)**

Autorise N'autorise pas la personne en charge de l'enfant à prendre, en cas d'accident ou de nécessité de soins, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant. Le personnel n'est pas habilité à administrer des traitements médicamenteux.

- **Droit à l'image :**

Autorise N'autorise pas la prise de photos / vidéos de l'enfant pour des publications liées aux activités du service, pour des publications internes à la municipalité ou externes (affichage interne, bulletin municipal, site internet de la commune, etc..) et pour promouvoir ses activités périscolaires dans le cadre de ses locaux et en dehors de ses locaux.

- **Sorties pour les activités périscolaires**

Autorise N'autorise pas mon enfant à participer aux sorties organisées par la garderie municipale de Dunes dans le cadre des activités périscolaires (sorties sans transport au parc de jeux du complexe Pôle Sud-Ouest, promenades dans la commune, ...)

- **Cantine et garderie**

- Déclare avoir pris connaissance du dernier règlement intérieur en vigueur (en annexe)
- M'engage à créer mon compte sur le Portail Famille afin de gérer les réservations/annulations des repas (vos identifiants vous seront transmis une fois l'inscription de votre enfant effectuée)
- M'engage à acquitter la facture mensuelle des repas et/ou la garderie dans les délais
- M'engage à prévenir la mairie en cas d'absence selon les modalités du règlement intérieur
- M'engage à informer la Mairie de Dunes de toutes modifications survenant au cours de l'année, dans les meilleurs délais (changement d'adresse, de situation familiale, numéro de téléphone, adresse mail, etc...)
- M'engage à accepter les modalités de fonctionnement de la cantine

- **Exactitude des informations**

Certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements figurant sur la présente demande ;

A, le

Signature du Responsable 1 :

Signature du Responsable 2 :

INSCRIPTION CANTINE 2025-2026

Je soussigné(e), responsable légal de

Souhaite inscrire mon enfant à la cantine :

INSCRIPTION CANTINE ANNUELLE (hors vacances scolaires) – inscriptions sur le Portail Famille à vérifier par vos soins

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

INSCRIPTION CANTINE OCCASIONNELLE (hors vacances scolaires) - inscription sur le Portail Famille à faire 48h à l'avance

Et certifie que mon enfant :

a des allergies alimentaires (fournir obligatoirement le PAI) :

n'a pas d'allergie alimentaire

Souhaite prévenir que mon enfant ira à la garderie :

OCCASIONNELLEMENT RÉGULIÈREMENT Pendant les VACANCES SCOLAIRES

A, le

Signature